



CERTIFICATION VÉLOSYMPATHIQUE VOLET ORGANISATION

Frais pour le dépôt d'une candidature

TYPE D'ORGANISATION	FRAIS*
OBNL	100 \$
ORGANISME PUBLIC OU PARAPUBLIC	850 \$
AUTRE ORGANISATION	
1 à 49 employés	200 \$
50 à 99 employés	250 \$
100 à 199 employés	350 \$
200 à 499 employés	450 \$
500 à 999 employés	600 \$
1000 employés ou plus	tarif de base 700 \$ + par tranche de 500 employés supplémentaires 100 \$

Les frais indiqués sont pour le dépôt d'une seule candidature.
Les frais incluent une fiche synthétique de rétroaction et, si l'organisation est certifiée, une plaque de certification.

VOTRE ORGANISATION POSSÈDE PLUSIEURS EMPLACEMENTS PHYSIQUES ET DÉPOSERA DONC PLUS D'UNE CANDIDATURE À UNE RONDE DE CERTIFICATION ?

Dans l'éventualité où votre organisation possède plusieurs sites, vous devez déposer une demande de certification par site et les frais suivants sont exigés :

Frais mentionnés au tableau pour l'emplacement ayant le plus grand nombre d'employés
+

OBNL et autres organisations de 1 à 49 employés : 100 \$ par emplacement supplémentaire

Organisme public ou parapublic et autre organisation de plus de 49 employés : 200 \$ par emplacement supplémentaire

Une fiche synthétique de rétroaction sera remise pour chaque emplacement distinct de la même organisation, et chacun des emplacements certifiés recevra une plaque de certification.

Option rapport de rétroaction détaillé 750 \$ (tarif unique)

Le **rapport de rétroaction détaillé** est un document d'environ 20 pages posant les constats établis à partir de la candidature soumise et listant une série de recommandations visant à améliorer la situation du vélo au sein de l'organisation à travers les quatre volets de la certification VÉLOSYMPATHIQUE que sont l'Environnement, l'Éducation, l'Encouragement, ainsi que l'Évaluation et la planification.

* Les [membres Vélo Québec](#) bénéficient d'un rabais de 10% sur la facturation finale.